



BULLETIN

TRANSPORTATION DISTRICT 140
DISTRICT DES TRANSPORTS 140

International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA

ET

ANCIENS MEMBRES EMPLOYÉS D'AVEOS REQUÊTE EN COUR FÉDÉRALE DES ADMINISTRATEURS D'AVEOS

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Un certain nombre de membres anciennement à l'emploi d'Aveos ont communiqué avec le syndicat pour lui faire part qu'ils avaient été informés que les anciens administrateurs d'Aveos avaient déposé une demande de révision judiciaire.

En déposant leur requête, les anciens administrateurs d'Aveos tentent de faire annuler des ordonnances de paiement au profit d'anciens employés d'Aveos obtenues par un organisme du gouvernement fédéral, en l'occurrence Emploi et Développement social Canada.

C'est le syndicat qui avait déposé la plainte initiale ayant incité EDSC à enquêter et à émettre lesdites ordonnances de paiement, mais nous n'avons en aucun temps été reconnus par EDSC comme une partie à la plainte et le syndicat n'a été saisi directement qu'aucun avis des procédures ayant mené aux ordonnances de paiement ou de l'actuelle requête devant la Cour fédérale.

Le syndicat a depuis communiqué avec EDSC et s'est fait dire que le gouvernement fédéral NE compte PAS défendre les ordonnances de paiement en Cour, jugeant que cette affaire doit être réglée par les membres individuels concernés. Cependant, le syndicat ne considère pas raisonnable que des employés individuels puissent adéquatement défendre ces ordonnances de paiement en Cour fédérale.

Le syndicat a donc retenu les services de conseillers juridiques pour défendre les ordonnances de paiement et veiller à ce que les intérêts de tous ses anciens membres soient adéquatement représentés dans le cadre de cette requête. Comme le syndicat n'est pas une partie reconnue à cette procédure, nos conseillers juridiques ont officiellement répondu à la Cour en utilisant les noms de certains membres de l'unité de négociation de l'AIMTA chez Aveos. Ils ont pour mandat de présenter des arguments pour défendre les ordonnances de paiement au bénéfice de tous ces anciens membres de l'AIMTA.

Si vous avez reçu l'avis de requête, la décision du syndicat de retenir les services de conseillers juridiques ne nuit aucunement à votre droit légal de participer indépendamment à la procédure. Si vous souhaitez le faire, vous devriez **immédiatement** communiquer avec la Cour fédérale pour connaître la démarche à suivre. Les coordonnées de la Cour fédérale se trouvent ici : <http://www.cas-satj.gc.ca/fr/operations/numeros.shtml>. La requête a été présentée au bureau régional de Montréal de la Cour fédérale.

De plus amples renseignements concernant ce sujet vous seront fournis dès qu'ils seront disponibles.

En toute solidarité,

Fred Hospes, président-directeur général
District des transports 140, AIMTA

FH\vm
moveup

**BULLETIN N° 040 – PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2018
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER**

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc. : 902-481-0079
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc. : 204-987-9252
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc. : 403-250-3707
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc. : 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc. : 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc. : 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)